

QUE la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soit autorisée à verser cette subvention à Agri-Traçabilité Québec inc. au cours de l'exercice financier 2004-2005, le tout conformément à une entente substantiellement conforme à celle jointe à la recommandation ministérielle du présent décret;

QUE la ministre soit autorisée à prendre toute mesure et à signer tout document qu'elle estime opportun pour exécuter le présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43464

Gouvernement du Québec

Décret 1095-2004, 23 novembre 2004

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique du 26 novembre 2004 à Ottawa

ATTENDU QUE se tiendra une rencontre du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique, le 26 novembre 2004, à Ottawa;

ATTENDU QUE cette rencontre permettra principalement de discuter des comités sur le rétablissement de la morue, les espèces aquatiques en péril, la révision de la Politique sur les pêches de l'Atlantique et d'aquaculture;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones:

QUE la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, madame Françoise Gauthier, dirige la délégation québécoise à la rencontre du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique du 26 novembre 2004 à Ottawa;

QUE cette délégation soit, en outre, composée de :

— monsieur Denis Laflamme, directeur du cabinet de la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Martin Daraïche, attaché politique, cabinet de la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Michel R. Saint-Pierre, sous-ministre, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Louis Vallée, sous-ministre adjoint, Pêches et aquaculture commerciales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Abdoul Aziz Niang, directeur, Direction des analyses et des politiques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Michel Gélinas, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43465

Gouvernement du Québec

Décret 1097-2004, 24 novembre 2004

CONCERNANT la nomination de monsieur Pierre Shedleur comme président-directeur général de la Société générale de financement du Québec

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Société générale de financement du Québec (L.R.Q., c. S-17) prévoit notamment qu'une compagnie à fonds social est constituée sous le nom de « Société générale de financement du Québec »;

ATTENDU QUE l'article 14.0.1 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement nomme, pour une période d'au plus cinq ans, le président-directeur général de la Société;